

BGer 6B 525/2016 vom 28. Juni 2016

Bundesgericht, 2016-06-28, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_6B_525_2016

FR: TF 6B 525/2016 du 28 juin 2016

IT: TF 6B 525/2016 del 28 giugno 2016

Regeste

Infraction à la LCR, retrait du recours au Tribunal fédéral | Infractions

Volltext

Bundesgericht I. Strafrechtliche Abteilung 28.06.2016 6B 525/2016 (6B_525/2016)
Tribunal fédéral Ire Cour de droit pénal 28.06.2016 6B 525/2016 (6B_525/2016) Tribunale federale I Corte di diritto penale 28.06.2016 6B 525/2016 (6B_525/2016)

Infraction à la LCR, retrait du recours au Tribunal fédéral | Infractions

Bundesgericht Tribunal fédéral Tribunale federale Tribunal federal {T 0/2} 6B_525/2016
Ordonnance du 28 juin 2016 Cour de droit pénal Composition M. le Juge fédéral Denys, Président. Greffière : Mme Gehring. Participants à la procédure X._____, représenté par Me Samuel Serre, avocat, recourant, contre Service des contraventions du canton de Genève, chemin de la Gravière 5, case postale 104, 1211 Genève 8, intimé. Objet Infraction à la LCR, retrait du recours au Tribunal fédéral, recours contre l'arrêt de la Cour de justice de la République et canton de Genève, Chambre pénale de recours, du 14 avril 2016. Considérant en fait et en droit : Par courrier daté du 22 juin 2016, X._____ retire le recours qu'il a interjeté au Tribunal fédéral contre l'arrêt cité sous rubrique. Il sied d'en prendre acte et de rayer la cause du rôle (art. 32 al. 2 LTF), sans frais. Par ces motifs, le Président ordonne : 1. Il est pris acte du retrait du recours et l'affaire 6B_525/2016 est rayée du rôle. 2. Il n'est pas prélevé de frais judiciaires. 3. La présente ordonnance est communiquée aux parties et à la Cour de justice de la République et canton de Genève, Chambre pénale de recours. Lausanne, le 28 juin 2016 Au nom de la Cour de droit pénal du Tribunal fédéral suisse Le Président : Denys La Greffière : Gehring

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.